



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Creation d'un parc photovoltaïque d'une puissance de 806 kWc au lieu-dit Champ du Pigeonnier sur la commune du Poet (05300).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LPI ENERGIES

Raison sociale

LPI ENERGIES

N° SIRET

80109092900036

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PIARRY

Prénom(s)

Nicolas

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un parc photovoltaïque au sol, d'une surface de 7 200 m² environ (future emprise cloturée), sur l'emprise d'un délaissé fluvial (remblais), marqué par les activités humaines liées à l'aménagement dans les années 1970, par EDF, du canal usinier de la Durance. Depuis, le terrain a été laissé sans usage si ce n'est, en l'absence de dispositif interdisant son accès jusqu'à une période récente, le dépôt sauvage de nombreux déchets (déchets verts, gravats, terre, ...).

Le projet est porté par la société LPI Energies qui dispose de la maîtrise foncière du terrain suite à la signature d'une promesse de bail emphytéotique avec la commune du Poët, propriétaire du terrain.

Le projet ne nécessite pas de travaux de démolition. Après nettoyage du terrain (évacuation des déchets), les modules photovoltaïques seront installés sur des tables solaires fixées au sol par un système de micropieux ne nécessitant aucune fondation. L'installation sera constituée de

4.2 Objectifs du projet

Le projet de création d'un parc photovoltaïque vise la production d'énergie renouvelable (EnR) d'origine solaire conformément aux objectifs fixés :

- au niveau national : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et planifier les EnR (passer de 19% à 40% d'EnR dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030 ;
- au niveau régional, conformément au SRADDET : installer 2 850 MW de parcs photovoltaïques d'ici à 2030 et 12 778 MW d'ici à 2050 (1 653 MW sont d'ores-et-déjà installés à fin 2021) ;
- au niveau local, le SCoT du Sisteronais-Buech (en cours d'élaboration) promeut de lutter contre le changement climatique en favorisant le déploiement des installations et production d'EnR et la commune du Poët a inscrit les parcelles supports du projet en ZAENR (zone d'accélération des énergies renouvelables).

Le parc photovoltaïque sera raccordé au réseau public de distribution d'électricité pour y injecter la totalité de sa production annuelle soit environ 1 380 MWh, ce qui correspond à la consommation électrique annuelle de 600 personnes soit près de 80 % de la population de la

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de construction du parc photovoltaïque prévus pour une durée de 3 mois seront séquencés en 4 phases.

La 1^{ère} phase concernera la préparation du terrain avec l'évacuation de l'ensemble des déchets présents sur place (déchets verts, gravats, terre, ..) vers leurs filières respectives de recyclage ou de valorisation.

La 2nd phase consistera en la mise en place des tables solaires fixées au sol par le système de micro-pieux. Ce système, parfaitement adapté aux parcs de cette dimension, consiste à fixer solidement au sol les poteaux supports des tables solaires par l'enfoncement par battage de 4 micro-pieux positionnés en X. Ce système qui ne nécessite aucune fondation est développé par la société française AdiWATT. Les modules photovoltaïques seront ensuite fixés sur chacune des tables.

La 3^{ème} phase concernera les opérations de branchement des modules photovoltaïques grâce aux connectiques installées à l'arrière de ces derniers reliés aux onduleurs situés en bout de ligne. Un poste de transformation / livraison sera mis en place en accord avec le service raccordement d'Enedis. Les circuits des modules photovoltaïques seront amenés jusqu'au local onduleurs soit par chemin de câbles si la distance le permet soit au travers de fourreaux installés dans des tranchées le long des rangées de modules.

Enfin, la 4^{ème} et dernière phase verra la mise en sécurité du parc photovoltaïque grâce à l'installation d'une clôture et d'un portail interdisant l'accès à toutes les personnes non

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le parc photovoltaïque produira quotidiennement, du lever au coucher de soleil, de l'électricité qui viendra alimenter le réseau public de distribution. Un suivi de la production d'énergie sera opéré à distance par LPI Energies.

Des opérations de contrôle et de maintenance préventives régulières seront opérées par un électricien habilité (contrôles visuels des modules et des onduleurs, thermographie, réparations le cas échéant, ...).

Le semis des plantes mellifères sera réalisé sous l'expertise et le contrôle du semencier Phytosem. L'apiculteur aura libre accès à la centrale pour l'installation de ses ruches, la gestion quotidienne et les soins donnés aux abeilles.

Le démantèlement d'un parc photovoltaïque de cette dimension est relativement simple. Après expiration du contrat d'achat au terme de 20 à 30 années d'exploitation, les modules photovoltaïques seront désinstallés pour être évacués vers la filière de recyclage habilitée à les recevoir. Les micropieux seront extraits du sol, les tables support démontées, et le tout pourra être soit réutilisé sur un nouveau projet soit recyclé vers la filière des métaux (aluminium et acier). Les onduleurs seront quant à eux soit réutilisés si leur état le permet soit évacués vers la filière des D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques). Enfin, si besoin, la clôture et le portail seront démantelés pour réutilisation ou recyclage (filière des métaux).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration préalable de travaux (Code de l'Urbanisme).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee du parc photovoltaïque	(environ 7200, m ²)
Piste de circulation externe (largeur = 5 m)	(environ 1600, m ²)
Nombre de modules photovoltaïques	(1240, unite)
Surface totale couverte par les modules photovoltaïques	(environ 2600, m ²)
Surface semee en plantes melliferes pour les abeilles	(environ 3000 a 3500, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune du Poet, zone AU2x de developpement economique futur autorisant "les equipements d'interet general dont la localisation dans la zone est imperative" (la zone est

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☒	☐	Zone de montagne au titre du Code de l'Urbanisme
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe a proximite des sites Natura 2000 suivants : - FR9312003 - La Durance (Directive Oiseaux) a plus d'1 km a l'Est - FR9301589 - La Durance (Directive habitats) a plus d'1 km a l'Est
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le parc photovoltaïque ne nécessitera aucun raccordement tant au réseau d'alimentation en eau potable qu'au réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les espaces naturels (un bosquet en limite Est et une haie en limite Sud) feront l'objet de mesures d'évitement afin de supprimer tout impact du projet sur la biodiversité et les continuités écologiques (voir Autre annexe 3).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe à plus d'1 km des sites Natura 2000 (Directives Oiseaux et Habitats) "La Durance" situés de l'autre côté du canal usinier EDF, de l'Autoroute A51 et de la RD1085. Il n'aura aucun impact sur un (ou des) habitat(s) / une (ou des) espèce(s) de ces sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain support du projet est un délaissé fluvial, marqué par les activités humaines liées à l'aménagement dans les années 1970, par EDF, du canal usinier de la Durance. Depuis, ce terrain a été laissé sans usage si ce n'est, en l'absence de dispositif interdisant son accès jusqu'à une période récente, le dépôt sauvage de nombreux déchets (déchets verts, gravats, terre, ...). Les espaces naturels
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les panneaux solaires produisent un champ électromagnétique continu, mais les ondes qui s'en dégagent sont 100 fois inférieures aux limites imposées par les autorités sanitaires compétentes.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Déplacements et trafics d'engins et de camions pendant la phase chantier estimée à une durée de 3 mois. En phase d'exploitation, le trafic génère concernera les opérations de contrôle et de maintenance de l'exploitant ainsi que le travail de l'apiculteur.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Sources de bruit en phase chantier uniquement via l'utilisation d'engins et les opérations de battage des pieux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune nuisance sonore n'est à prévoir en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	La phase chantier n'engendrera pas d'effluents. Le chantier sera équipé de sanitaires autonomes munies de cuves de stockage qui seront régulièrement vidangées. Aucun effluent à prévoir en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase travaux produit des déchets qui sont évacués vers les filières habilitées à les recevoir. Le démantèlement du parc produit également des déchets sous réserve que les équipements démantelés ne soient pas réutilisables. Les filières de recyclage des équipements démantelés peuvent être très majoritairement privilégiées (modules solaires, métaux et ...)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun monument historique n'est présent sur la commune du Poët. Le site de projet n'est pas visible depuis les monuments historiques présents aux alentours (église et château d'Upaix à 3 km au Nord-Ouest et Citadelle de Sisteron à plus de 11 km au Sud). Le site n'est pas concerné par une zone de présomption de vestige archéologique et, au vu de l'usage ancien de ce dernier, il est peu probable qu'il puisse porter atteinte à ...
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site de projet ne fait actuellement l'objet d'aucun usage. Lors des travaux de construction du canal usinier d'EDF dans les années 1970, le terrain a été affecté (mise à nu) puis utilisé, jusqu'à une période récente, comme zone de dépôt de déchets (voir Autre annexe 3).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La zone de projet se situe à 50 m du canal usinier de La Durance et 100 m de l'A51 mis en œuvre respectivement dans les années 1970 et 1990. La zone de projet est d'ailleurs un délaisse fluvial issu de la construction du canal. Plus récemment, deux projets ont été réalisés sur une partie des terrains de ce délaisse (voir Autre annexe 3). Une antenne-relais de téléphonie mobile est présente à l'extrémité nord du délaisse et une liaison souterraine RTE a été mise en œuvre dernièrement dans le cadre du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de PACA (S3REnR). Les incidences cumulées du projet avec ces deux projets existants seront nulles et même positives notamment en lien avec le projet S3REnR qui vise un accès privilégié des énergies renouvelables au réseau électrique en leur

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du projet, aucune autre évaluation des incidences sur l'environnement n'est requise au titre d'autres législations applicables.

Le projet n'est par exemple pas soumis à la rubrique 2.1.5.0. de la nomenclature loi sur l'eau qui concerne le rejet d'eaux pluviales dans le sol ou le sous-sol. En effet, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par ce dernier est inférieure à 1 ha.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La zone de projet est un délaissé fluvial issu de la construction du canal EDF de La Durance laissé sans usage jusqu'à aujourd'hui. Une partie de ce délaissé, visée spécifiquement par le présent projet, a fait l'objet de dépôts sauvages de déchets jusqu'à la fermeture récente de son accès. Tous les déchets présents sur le terrain seront retirés et évacués vers leurs filières respectives de recyclage / valorisation.

Les habitats naturels non dégradés (bosquet à l'Est et haie au Sud) feront l'objet de mesures d'évitement afin de maintenir les fonctionnalités écologiques de la zone. D'autres mesures d'accompagnement seront mises en œuvre en faveur de la biodiversité notamment la surelevation de la clôture d'une quinzaine de centimètres par rapport au sol pour assurer les déplacements de la petite faune, la création de gîtes à reptiles type hibernaculum et la pose de nichoirs en faveur de l'avifaune. Ces mesures seront réalisées avec l'appui d'un écologue qui en réalisera le suivi les 3 premières années. Ce suivi intégrera également le suivi des semis de plantes mellifères opérés dès la mise en service du parc photovoltaïque en vue de l'installation des ruches d'un apiculteur installé depuis plus de 40 ans sur la commune du Poët. Rappelons que le choix des essences sera réalisé par le semencier Haut-Alpin Phytosem avec le concours de l'apiculteur.

Concernant l'insertion du projet dans le paysage proche et éloigné, les mesures de réduction suivantes seront mises en place. La clôture Ouest du parc sera équipée d'un brise-vue occultant afin de limiter les perceptions depuis l'habitation présente à proximité. L'évitement des espaces naturels au Sud du projet et donc une moindre mesure à l'Est permettra aussi notamment au

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous avons pu démontrer que le projet concerne un delta fluvial, ayant fait l'objet de dépôts sauvages de déchets jusqu'à une période récente, identifiée par la commune du Poët, propriétaire du terrain, comme ZAENR et zone de développement économique futur dans son PLU. De plus, le système de fixation des tables qui supporteront les modules solaires ne nécessitera aucune fondation béton et sera ainsi aisément démontable le moment venu. Le projet est éloigné des espaces naturels ou patrimoniaux réglementés. Il n'engendrera aucun risque pour la santé humaine et ses effets sur l'environnement seront maîtrisés et même positifs par le semis de plantes mellifères qui seront butinées par les abeilles d'un apiculteur de la commune. Enfin, ce projet est conforme aux objectifs fixés par l'Etat, la Région et les collectivités locales sur le

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

PIARRY

Prénom

Nicolas

Qualité du signataire

Directeur du developpement

À

Gap

Fait le

07-04-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)